

# CONCOURS D'ACCÈS

CYCLE DE FORMATION  
EN RESTAURATION DU PATRIMOINE

2024-2025



## ÉPREUVES ÉCRITES ET PRATIQUES

**02 FÉVRIER 2024** : ÉPREUVES DE THÉORIES  
MÉTIERS, FRANÇAIS ET DESSIN.

**03 FÉVRIER 2024** : ÉPREUVES D'HABILITÉ MANUELLE  
ET DE RECONNAISSANCE DE COULEURS

## ÉPREUVE ORALE:

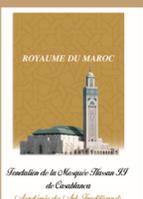
Dates à consulter sur le site web de l'AAT après l'annonce  
des résultats des épreuves écrites et pratiques.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE  
CANDIDATURE

**27 JANVIER 2024**

Pour plus d'informations consulter le site :

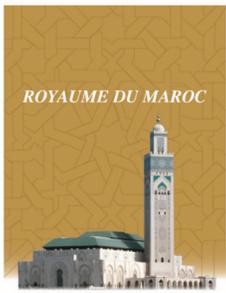
[www.aat.ac.ma](http://www.aat.ac.ma)



Académie des Arts Traditionnels, Mosquée Hassan II de Casablanca, Rue TIZNIT

Tél : 0522260089 / 0522470071 - Fax : 0522490168

Site Web: [www.aat.ac.ma](http://www.aat.ac.ma) - E-Mail: [aat.fmh2@gmail.com](mailto:aat.fmh2@gmail.com)



Fondation de la Mosquée Hassan II  
de Casablanca  
Académie des Arts Traditionnels

# CONCOURS D'ACCÈS

CYCLE DE FORMATION CONTINUE EN RESTAURATION DU PATRIMOINE  
2024-2025

L'Académie des Arts traditionnels organise **le 02 et le 03 février 2024**, un concours d'accès au cycle de formation continue en restauration du patrimoine. Deux spécialités sont proposées :  
**Restauration du plâtre et Restauration du bois.**

**La formation est gratuite et s'étale sur 18 mois. Tous les candidats admis auront une bourse d'études.**

## CONDITIONS DU CONCOURS:

Ce concours est ouvert aux lauréats de l'Académie des Arts Traditionnels d'une des trois spécialités suivantes : Plâtre, Bois peint, Bois sculpté.

## EPREUVES DU CONCOURS:

Les candidats sélectionnés seront convoqués aux **épreuves écrites et pratiques suivantes** :

**Théorie métier, français et dessin.**

**Epreuves d'habileté manuelle et de reconnaissance de couleurs;**

Les candidats retenus à l'issue de ces épreuves seront appelés à passer **une épreuve orale.**

## DOSSIERS DE CANDIDATURE:

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Lettre de motivation en français
- Photo d'identité récentes.
- Cv actualisé

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'Académie, **au plus tard le 27 janvier 2024**

## ANNONCE DES RESULTATS:

La liste des candidats autorisés à passer les épreuves écrites, pratiques et orale ainsi que les listes des candidats admis et les listes d'attente seront affichées à l'académie et seront consultables sur le site web de l'Académie. Cet affichage tient lieu de convocation. Les candidats sont tenus de consulter régulièrement le site de l'Académie des Arts Traditionnels pour plus d'informations sur le concours (dates d'affichages, documents exigés le jour du concours, fournitures, ...)

